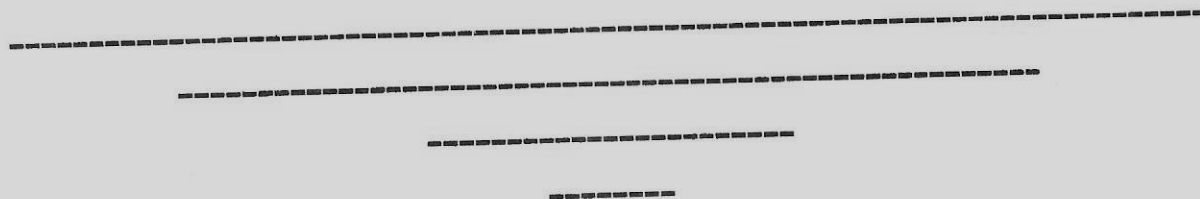


MECANISME AFRICA IN EVALUATION PAR LES PAIRS



COMMISSION SECTORIELLE "PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT"

Rapport Novembre 2003

RESUME

Les pays africains ont défini un programme de développement ambitieux qui se propose de relever de multiples défis notamment l'accélération de la croissance, la réalisation de progrès significatifs en matière de développement humain et la meilleure insertion de l'Afrique dans l'économie mondiale. La réalisation des objectifs fixés par les décideurs africains requiert une efficacité accrue de l'intervention des partenaires qui soutiennent les programmes de développement.

L'efficacité du partenariat avec les pays du nord est entravée par :

- l'irrégularité et l'insuffisance de l'aide au développement ;
- l'absence d'une harmonisation des procédures utilisées et de la coordination de l'aide ;
- la concurrence déloyale des producteurs du nord et les difficultés d'accès aux marchés des pays développés.

Le partenariat ne peut contribuer à la réalisation des objectifs de développement qu'à travers la mise en œuvre d'une série de réformes qui se traduisent par la mise en place d'un cadre harmonisé de l'intervention des partenaires, un effort plus soutenu d'aide publique au développement, un renforcement de la gouvernance mondiale et la restauration d'une concurrence internationale plus saine et d'un commerce plus équitable.

ACRONYMES ET ABREVIATIONS

ACDI : Agence Canadienne de Développement International
AGOA : African Growth Opportunity Act
APD : Aide Publique au Développement
BAD : Banque Africaine de Développement
BOAD : Banque Ouest Africaine de Développement
DDI : Direction de la Dette et des Investissements
FAD : Fonds Africain de Développement
FMI : Fonds Monétaire International
IDE : Investissement Direct Etranger
MEF : Ministère de l'Economie et des Finances
NEPAD : Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OCDE : Organisation pour la Coopération et le Développement Economique
OMC : Organisation mondiale du Commerce
OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement
PIB : Produit Intérieur Brut
PNB : Produit National Brut
PPTE : Pays Pauvres Très Endettés
UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

I. INTRODUCTION

L'échec relatif des politiques de développement mises en œuvre depuis les indépendances est une des principales caractéristiques du continent africain. Au début de ce nouveau millénaire l'Afrique constitue la région du monde la plus défavorisée qui cumule plusieurs handicaps : marginalisation, montée de la pauvreté, faiblesse du niveau du développement humain.

Les décideurs publics africains se sont mobilisés autour d'une nouvelle stratégie de développement de l'Afrique à travers le NEPAD (Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique). Cette nouvelle vision du développement de l'Afrique est originale à plusieurs égards : elle a été formulée par les africains eux-mêmes au lieu d'être imposée par des partenaires extérieurs au continent ; elle accorde une grande place à la bonne gouvernance et au secteur privé ; enfin elle a identifié un certain nombre de secteurs clefs porteurs de croissance et dont le développement est susceptible de résorber le gap entre l'Afrique et le monde développé.

Le mécanisme africain de revue par les pairs constitue une des principales composantes de la nouvelle stratégie de développement des pays africains. Il s'agit d'un dispositif permettant d'assurer le suivi des programmes mis en œuvre et qui veille au respect des meilleures pratiques et à la conformité des politiques des Etats à leurs engagements.

Le mécanisme de revue par les pairs joue le rôle d'une force de rappel qui aiguillonne les décideurs publics et qui permet aux économies africaines d'éviter de s'écarter du sentier de la stabilité politique, d'une croissance forte et durable et de l'intégration par l'échange d'expériences. Il permet également d'identifier les insuffisances en matière de bonne gouvernance et d'évaluer les besoins en renforcement de capacités.

Pour répondre aux aspirations légitimes de bien être et de liberté des populations africaines les décideurs du continent doivent relever les défis du développement. La communauté internationale s'est engagée à soutenir l'Afrique pour relever ces

défis (II). Il importe d'évaluer la situation de ce partenariat dans le cas du Sénégal (III) avant de formuler des recommandations susceptibles de rendre plus efficace l'intervention des décideurs publics nationaux et des partenaires au développement (IV).

II. LES DEFIS DU DEVELOPPEMENT ET LES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Les objectifs de développement de l'Afrique se ramènent à ceux du millénaire et du NEPAD (II.1). Leur réalisation exige le respect par les partenaires au développement de leurs engagements en matière de financement du développement (II.2) ainsi que la levée des multiples contraintes à l'échange (II.3).

II.1. Les objectifs du millénaire et du NEPAD

Un consensus s'est dégagé au niveau des observateurs quant au caractère multidimensionnel du développement qui intègre non seulement le bien être social mais également l'équité, l'éducation, la santé, l'environnement et la culture. La communauté internationale a ainsi défini au début des années 90 un ensemble d'objectifs qui devraient être réalisés à l'horizon 215 et qui consistent à :

- réduire de moitié la pauvreté extrême ;
- faciliter l'accès à l'école à tous et éliminer les disparités entre les sexes dans ce domaine ;
- réduire des deux tiers la mortalité infantile et juvénile et des trois quarts la mortalité maternelle, et généraliser les services de santé génésique.

La définition de ces objectifs traduit la prise de conscience de l'importance des facteurs sociaux et du développement humain dans le processus de développement. En outre, la croissance économique n'est plus considérée uniquement en termes quantitatifs car sa qualité (contenu en emploi, répartition équitable des revenus) importe autant que son rythme.

Le NEPAD a repris à son compte les objectifs du millénaire. Il s'agit de :

- parvenir à une croissance annuelle moyenne du produit intérieur brut (PIB) de plus de 7 pour cent et s'y maintenir pendant les 15 prochaines années ;

- réduire de moitié, de 1990 à 2015, le pourcentage de gens vivant dans des conditions d'extrême pauvreté ;
- assurer la scolarisation de tous les enfants en âge de fréquenter les écoles primaires d'ici 2015 ;
- progresser vers l'égalité entre les sexes et habiliter les femmes en supprimant les disparités entre les sexes dans les inscriptions à l'enseignement primaire et secondaire d'ici 2005 ;
- réduire les taux de mortalité infantile et post infantile de deux tiers de 1990 à 2015 ;
- réduire les taux de mortalité liés à la maternité des trois quarts de 1990 à 2015 ;
- assurer que tous ceux qui en ont besoin aient accès à des services de santé génésiques d'ici 2015 ;
- mettre en œuvre d'ici 2005 des stratégies régionales de développement durable pour que les pertes de ressources écologiques aient été compensées d'ici 2015.

Pour montrer leur détermination à réaliser ces objectifs les dirigeants africains ont mis en place un processus africain d'examen par les pairs. Ainsi, ont-ils adopté le 11 juin 2002, la déclaration sur la démocratie, la gouvernance politique, économique et des entreprises et le mécanisme africain d'examen par les pairs.

Ce mécanisme s'applique aux pays membres de l'Union Africaine qui y adhèrent de manière volontaire. Son objectif est de s'assurer que les politiques et pratiques des pays participants sont conformes aux valeurs de bonne gouvernance économique et d'entreprise, aux codes et aux normes fixés par la Déclaration sur la Démocratie. Le mécanisme doit être conduit par cinq personnalités africaines connues pour leur probité et ayant une expérience en la matière.

Il reste que la réalisation de ces objectifs ambitieux requiert le concours des partenaires au développement.

II.2 Le financement du développement

A la Conférence de Monterrey les pays développés se sont engagés à accroître leurs ressources affectées à l'Aide Publique du Développement en vue d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et d'éradiquer la pauvreté. En conséquence, nombre de pays membres du Comité d'Aide au Développement de l'OCDE ont décidé d'accroître leur budget de coopération. Sur la base de tous ces engagements le Secrétariat du Comité a procédé à des simulations qui indiquent une évolution en termes réels de 16 millions de \$ en 2006. Ce qui équivaut à un accroissement du ratio APD/PNB de 0,22% en 2000 à 0,26% en 2006.

En mars 2000 à Barcelone les pays membres de l'Union Européenne ont davantage précisé leurs intentions durant les quatre prochaines années. Un effort significatif est attendu de ceux qui sont loin de l'objectif des Nations Unies visant à consacrer à l'APD un volume correspondant à 0,7% du PNB, d'atteindre d'au moins 0,33% en 2006. Les autres pays devront poursuivre leurs efforts en vue d'atteindre 0,7%. Ainsi la moyenne européenne en terme de APD/PNB est prévue à 0,39% en 2006.

Le Président de la Commission Européenne a réaffirmé ces engagements à Monterrey. Certains pays ont d'ailleurs revu à la hausse leurs engagements, portant ainsi la moyenne européenne à 0,43% en 2006. Il s'agit des pays suivants :

Belgique : accroissement de l'aide en vue d'atteindre 0,7% du PNB en 2010 ;

Danemark : avec 1% du PNB consacrée à l'APD, les efforts ultérieurs ne seront pas en deçà de 0,7% ;

Finlande : accroissement de l'aide à 0,4% du PNB en 2007 comme premier étage avant d'atteindre 0,7% ;

France : accroissement de l'aide à 0,5% du PNB en 2007 pour atteindre 0,7% en 2012 ;

Irlande : accroissement de l'aide de 0,45% du PNB en 2002 pour atteindre 0,7% en 2007 ;

Luxembourg : accroissement de l'aide à 1% du PNB en 2005 ;

Suède : accroissement de l'aide à 1% PNB en 2006 ;

Royaume Uni : accroissement de l'aide à 0,4% du PNB sur 2005-2006.

Les Etats Unies ont réitéré leurs intentions d'accroître leur assistance durant les trois prochaines années budgétaires de 50%. En 2006 cela correspond à un volume de 5 milliards de dollars supplémentaires par an de par rapport au passé. Ces ressources viendront en appui au nouveau Millenium Challenge Account réservé aux projets bénéficiant directement aux populations ou contribuant du renforcement de la libéralisation de l'économie. Cet accroissement correspondrait à 0,12% PNB en 2006. La hausse proposée par le Millenium Challenge Account débute en 2004 pour atteindre son plein effet en 2006.

Le Canada compte accroître son aide publique de l'ordre de 8% par an pour atteindre un volume double en 2010.

Le Japon propose par contre de réduire son assistance de plus de 10%.

La Norvège vise en 2005 d'atteindre 1% de son PNB alors que la Suisse compte atteindre 0,4% en 2010.

L'Australie se propose d'accroître son assistance de 3% en termes réels en 2002-2003.

Par ailleurs la communauté internationale s'est fortement préoccupée de l'endettement des pays en développement. Elle s'évertue à trouver une solution à cette situation qui perturbe l'harmonie du processus de développement. En effet, la crise de la dette des années 80 est à l'origine de baisse considérablement du volume des prêts aux pays en développement. Cela a eu pour conséquence la baisse de la croissance économique, des investissements et de l'épargne.

Aujourd'hui 38 pays (dont 32 pays africains) sont considérés comme lourdement endettés. Il est difficile pour ces pays non seulement de contracter de nouveaux prêts, mais également de répondre aux besoins des secteurs socio-économiques les plus essentiels.

La dette africaine n'a cessé de s'aggraver depuis le début des années 80. Au cours des années 90, l'encours de la dette africaine a atteint 316 milliards de dollars soit

223% des exportations et 61% du PIB du continent, des taux supérieurs aux moyennes de 175% et 36% pour l'ensemble des pays en développement.

L'initiative des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) vise à réduire le poids de la dette en la ramenant à des proportions soutenables. Les économies réalisées sont affectées aux secteurs sociaux dans le cadre de programme de réduction de la pauvreté.

Face à la baisse de l'aide publique au développement, les investissements privés ont été considérés comme un substitut possible. Les capitaux privés englobent l'Investissement Direct Etranger (IDE), les investissements de portefeuille et les autres types de financement parmi lesquels on retrouve les emprunts publics et privés.

L'essentiel de ces flux est capté par un petit nombre de pays émergents d'Asie, de l'Europe de l'Est et d'Amérique Latine.

L'Afrique quant à elle, n'a mobilisé dans les années 90 que 8% en moyenne de flux des capitaux et 3% des IDE. Les capitaux se sont surtout concentrés dans les pays dotés de ressources naturelles (mines, pétrole).

II.3 Les échanges de biens et services

L'ouverture au commerce international est une des principales sources de la croissance économique. La communauté internationale s'est dotée d'une gouvernance dont l'Organisation Mondiale de Commerce (OMC) constitue l'organe central de législation et de contrôle. Les nouveaux dossiers hérités par l'OMC sont la libéralisation des échanges des produits agricoles et les négociations sur les services. Les principes de l'OMC devraient également être étendus à certains produits miniers et manufacturés (textiles et confection) ainsi qu'à la facilitation des échanges, du commerce électronique et des investissements internationaux.

Diverses questions sont également posées comme la multiplication des pratiques anti-dumping, la montée en puissance des nouveaux régionalismes et la prolifération des accords d'intégration régionale.

Cependant dans la mise en œuvre de ces dispositions l'on peut déplorer la faible capacité des pays en développement à participer activement aux négociations de l'OMC ainsi que leur manque de cohésion.

Dans la pratique, la dépendance des économies des pays en voie de développement des marchés des pays développés explique leur faible influence sur les principaux déterminants des conditions des échanges. Confiné le plus souvent à la production de matières premières dont les cours tendent à baisser à long terme, les économies des pays à faible revenu bénéficient peu de la mondialisation. Les accès préférentiels de manière générale ne concernent que les produits de base limitant ainsi l'effort de valorisation des produits locaux. Par exemple, bien que l'Ethiopie ou la Côte d'Ivoire soient de grands producteurs de café ou de cacao respectivement, c'est l'Allemagne et la Suisse qui en exportent le plus sous forme de produits manufacturés de café ou de chocolat.

Il s'y ajoute que dans le domaine agricole, les pays en voie de développement subissent les contrecoups des subventions massives accordées par les pays développés à leurs agriculteurs. Cette situation fait d'ailleurs partie des points sérieux de blocages des négociations de l'OMC.

La convention de Lomé est de loin plus favorable en termes de préférences. L'autre avantage est qu'elle est contractuelle et en conséquence ne peut être dénoncée unilatéralement. Elle garantit l'accès aux marchés de l'Union Européenne aux pays ACP favorisent ainsi le secteur d'exportation. Malgré tout, certains économistes reconnaissent qu'étant donné la nature des marchandises exportées, les marges préférentielles offrent, au mieux, un avantage de prix de 3% à 4% par rapport aux autres pays d'origine.

Pour mieux promouvoir le commerce des pays en développement comme l'Afrique, deux grandes initiatives ont été lancées à savoir l'African Growth Opportunity Act (AGOA) et le programme « tout sauf les armes » par les Etats Unis et l'Union Européenne respectivement. Les premiers résultats sont largement positifs pour l'AGOA. En 2001, les importations américaines originaires de l'Afrique couvertes par l'AGOA ont progressé de 61,5% correspondant à une augmentation de 8,2%

milliards de dollars. Il reste cependant que ce commerce est dominé par le pétrole. L'initiative européenne n'est entrée en vigueur qu'en mars 2001. Elle prévoit l'accès en franchise de droits et de quotas de tous les produits originaires des PMA à l'exception des armes et des munitions. Il faut cependant déplorer que pour certains produits les droits ne soient désarmés que progressivement : les droits sur les bananes fraîches baissent de 20% en janvier 2002 pour disparaître en janvier 2006, ceux du sucre baissent de 20% en juillet 2006, de 50% en juillet 2007, 80% en juillet 2008 pour disparaître en juillet 2009.

III. EVALUATION DU PARTENARIAT

III.1 Rôle des partenaires dans le financement du développement

A. La mobilisation des ressources

L'évolution des engagements financiers des partenaires durant la période récente est retracée dans le graphique 1. On peut constater que les concours des partenaires sont irréguliers. Cette impression est également confirmée par les informations fournies par le tableau 1. Celles-ci indiquent que si le soutien des partenaires au secteur de la santé est conséquent, celui-ci accuse des fluctuations et a baissé en termes relatifs durant les deux dernières années.

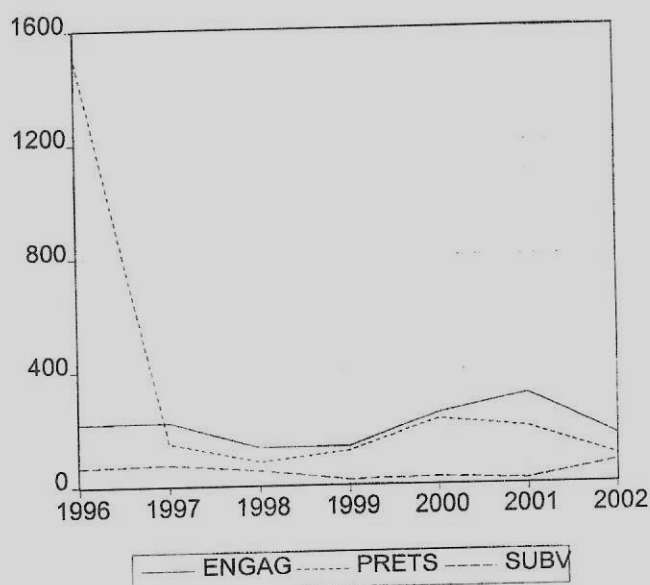
Les fluctuations de l'aide publique au développement reçue par le Sénégal s'expliquent par le fait que les engagements des partenaires ne sont pas l'objet d'une préparation systématique fondée sur un cadre de dépenses pluriannuel élaboré par le pays bénéficiaire et accepté par ses partenaires. L'aide au développement obéit plutôt au calendrier défini par les partenaires.

Par ailleurs l'analyse de la soutenabilité de la dette publique extérieure du Sénégal menée en 1998 a conduit à l'éligibilité du Sénégal à l'initiative des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE). En effet la valeur actualisée de l'encours de la dette par rapport aux exportations s'établit à 165% contre un seuil de plancher de 150%. En outre le ratio dette actualisée sur les recettes fiscales se situe à 310% contre un seuil

de 250%. La qualification du Sénégal sur la base du ratio fiscal a été retenue car elle permet d'obtenir davantage d'allègement.

L'allègement attendu est estimé à 488 millions de dollars américains en valeur actualisée, soit environ 800 millions de dollars américains courants.

Graphique 1 : Evolution des capitaux publics étrangers
(Unité : milliards de FCFA)



Source : DDI (Ministère de l'Economie et des Finances)

ENGAG : total engagements des partenaires

SUBV : subventions accordées par les partenaires

Tableau 1 : Part des partenaires dans le financement des dépenses de santé

1998	1999	2000	2001	2002
24,3%	33,6%	37,5%	34,9%	30,2%

Source : Ministère de la Santé et de la Prévention

Tableau 2 : Mobilisation des ressources PPTE
(Unité : milliards FCFA)

	2000		2001		2002		2003	
	Economies attendues	Economies Reçues	Economies attendues	Economies reçues	Economies attendues	Economies reçues	Economies attendues	Economies reçues
TOTAL	8,1	4,9	20,1	22,2	23,1	21,4	27,7	16,0
IDA	3,8	3,8	10,8	11,0	10,9	10,8	9,5	6,1
BAD/FAD	3,1	0	6	7,8	5,6	4,0	8,7	4,8
FMI	1,1	1,1	2,6	2,6	2,6	2,6	3,6	2,5
BOAD	0	0	0,6	0,6	1,1	1,1	0	0
Autres	0	0	0,1	0,1	2,9	2,9	5,9	2,5

Source : Comité de Suivi des Ressources de l'Initiative PPTE (MEF)

Depuis le début de l'application de l'initiative PPTE le Sénégal a reçu au titre de l'assistance intérimaire 56,6 milliards de FCFA au 30/06/2003.

La mobilisation des ressources de l'initiative PPTE s'avère problématique. Dans le tableau 2 on peut constater des écarts considérables entre les économies attendues et les économies reçues. Pour l'année 2003 le taux de recouvrement de ces ressources s'élève au total à 58,6%. Il est variable suivant les bailleurs de fonds. Il s'élève à 71% pour le FMI, 64,6% pour le groupe de la Banque Mondiale, 56,6% pour le groupe de la BAD et 43,9% pour les autres bailleurs de fonds.

Les difficultés de mobilisation des ressources sont liées aux conditionnalités et aux procédures des bailleurs de fonds mais également à la capacité d'absorption des ressources de notre pays.

Si l'on considère la loi de finances rectificatives 2003 les ressources affectées au financement de projets concourant à la réduction de la pauvreté s'élèvent à 42,4 milliards de FCFA. La répartition sectorielle du financement est la suivante : l'agriculture, l'hydraulique rurale et l'assistance au titre de la solidarité nationale absorbent 63% des ressources alors que l'énergie, le transport et la santé reçoivent plus de 26% du total des ressources. Cependant au 26 septembre 2003 seul le montant affecté au Fonds de Solidarité Nationale qui s'élève à un milliard de FCA a été utilisé.

B. Les contraintes liées aux procédures

La lourdeur des procédures de bailleurs de fonds remet en cause l'efficacité de l'aide au développement. En octobre 2002, une mission du Partenariat Stratégique pour l'Afrique s'est rendue en Ethiopie, au Rwanda et au Sénégal pour évaluer la qualité de l'aide publique au développement. Les résultats de cette mission révèlent que :

- le nombre des conditions de bailleurs n'a pas tendance à diminuer ;
- le processus d'accord sur les actions spécifiques de politiques n'est pas transparent et ne prend pas en considération le processus de formulation des politiques du pays ;
- les exigences sur les rapports ne sont pas alignés sur les systèmes d'informations propres au pays.

Autrement dit l'intervention des partenaires du nord obéit à une logique qui leur est propre et ne s'inscrit pas dans le cadre des programmes de développement définis par les pays bénéficiaires de l'aide.

Par ailleurs les procédures utilisées par les différents bailleurs de fonds ne font pas l'objet d'une harmonisation. Par exemple dans le cas des projets éducatifs la contribution des collectivités locales varie entre 5% et 11% en fonction des bailleurs de fonds.

Les options de financement hors programme et le plus souvent ciblées (cas de l'Union Européenne qui cible les secteurs de la Santé, de l'Education, des investissements porteurs, des réformes institutionnelles etc..., et par le mécanisme du refinancement) ne participent pas à l'exécution efficace des ressources issues de l'aide.

En effet, des problèmes de trésorerie peuvent se poser aux Etats avant réception du refinancement. Si les dépenses en question n'ont pas été programmées ni prévues d'être financées par le programme monétaire, des difficultés de trésorerie peuvent surgir ; et en cas de financement de ces dernières par le système bancaire, cela peut se traduire par des dérapages et des critères ratés (Position Nette du Gouvernement notamment) dans le cadre du programme ou de la surveillance multilatérale au sein de l'UEMOA.

Les programmes économiques et financiers, dans leur version classique, se sont toujours contentés d'estimer les ressources et charges propres, d'évaluer le financement intérieur (bancaire notamment par rapport au programme monétaire dressé par le Comité national du crédit) et de laisser au gouvernement le soin d'identifier et de suivre lui-même les financements attendus ou recherchés des partenaires extérieurs.

Or, cette conception et le suivi nécessaire devraient être pilotés dans un cadre global, conjoint et cohérent avec les institutions de Brettons Woods et quelques bailleurs multilatéraux ou bilatéraux comme chefs de pool. Cette option semble plus conforme à l'approche de la stratégie de réduction de la pauvreté et de l'allègement de la dette.

La lourdeur des procédures et l'insuffisance de la coordination de l'aide entravent l'efficacité de celle-ci. Les effets pervers engendrés sont les suivants :

- absence d'articulation et de complémentarité des programmes soutenus par les partenaires ;
- allongement de la durée de réalisation des projets qui engendre des surcoûts et limite l'impact des projets si les données de base ont fondamentalement changé.

La pluralité des procédures nationales constitue également un facteur explicatif de la faible capacité d'absorption des ressources. A ce titre des plans d'actions ont été élaborés afin de réformer la gestion des finances publiques et des systèmes de passation des marchés publics. En effet l'exécution concentrée du budget de l'Etat au niveau des ordonnateurs délégués (Direction du Budget, Direction de la Dette et des Investissements) à Dakar constitue une lenteur dans le cadre de l'absorption des ressources. La déconcentration de l'ordonnancement (en chantier) au niveau des ministères dépensiers est opportune de ce point de vue.

L'exécution concentrée des programmes d'investissement au niveau de Dakar ne milite pas en faveur du rapprochement des opérations aux bénéficiaires qui ont un droit de contrôle et de regard sur les opérations qui sont censées modifier leurs conditions.

A ce niveau également, la décentralisation d'une partie du budget consolidé d'investissement (dont les modalités sont à l'étude) est devenue incontournable.

Par ailleurs, une traçabilité de tous les appuis des projets, ONG etc... dans les budgets des collectivités locales permettrait d'avoir une cohérence entre la planification nationale, les plans régionaux et la programmation financière.

III.2. Les échanges avec les partenaires

L'accès aux marchés des pays développés revêt une importance capitale dans la mesure où il permet de tirer meilleur parti de la mondialisation et de promouvoir la croissance économique à travers les performances du secteur exportateur. Cependant même s'ils ont ratifié les accords de l'OMC les pays développés ont élevé différentes formes de barrières à l'entrée de leur marché domestique.

En particulier les exportations des pays en développement se heurtent à des barrières non tarifaires (normes sanitaires, réglementation contraignante de l'origine des produits). Les mesures restrictives affectent souvent des produits que les pays en développement produisent le plus efficacement. Par exemple aux Etats unis et au Canada les tarifs les plus élevés sont concentrés dans les secteurs du textile et des vêtements. En Europe et au Japon ces tarifs frappent les produits alimentaires et les chaussures.

Par ailleurs certaines activités des pays du nord (agriculture, industries agro-alimentaires) sont fortement subventionnées. Les subventions versées par les pays de l'OCDE à leurs producteurs sont six fois plus élevées que l'aide publique au développement (300 contre 50 milliards de dollars américains).

Les pays africains qui ont libéralisé leurs économies et signé les accords de l'OMC font ainsi face à la concurrence déloyale des pays du nord. Dans le cas du Sénégal les industries agro-alimentaires ont beaucoup souffert du dumping des producteurs du nord qui ont reçu d'importantes subventions de leur gouvernement. Ce phénomène est illustré par le fait que le prix, rendu Dakar, de certains produits importés est nettement inférieur au prix en vigueur sur le marché domestique de l'exportateur européen ou américain. Par exemple le prix (rendu Dakar) du kilogramme de farine importée de France est de 150 FCFA alors qu'il s'élève à 250

FCFA sur le marché français. De même le prix du carton de 24 kg de tomate (rendu Dakar) est de 15000 FCFA contre 25000 à 30000 FCFA en France.

Par ailleurs la décision de Marrakech qui constitue une des mesures d'accompagnement des accords de l'OMC et qui autorise le soutien transitoire des pays en développement signataires des accords pour alléger leur facture alimentaire n'est pas opérationnelle.

La politique commerciale mise en oeuvre par les autorités sénégalaises a fait l'objet de plusieurs réformes. Certains partenaires, notamment le Canada, ont appuyé ces réformes. Par exemple un cadre institutionnel et opérationnel de développement et de promotion des exportations a été mis en place avec l'appui technique avec l'appui technique du Centre du Commerce International canadien à travers l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI).

Le Sénégal se propose de tirer meilleur parti de l'initiative appelée « Cadre intégré » qui a pour objectif d'accroître les avantages que les pays moins avancés tirent de l'assistance technique liée au commerce qui leur est fournie par les organisations associées à l'élaboration du cadre : le Centre du Commerce International canadien, le FMI, la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement, la Banque Mondiale et l'OMC.

Il reste que l'échec des négociations commerciales à Seattle et à Cancun illustre les difficultés de compromis entre les intérêts du Nord et du sud. Les progrès en matière de gouvernance mondiale (renforcement du multilatéralisme et régulation des échanges internationaux sur la base de règles communément admises) apparaissent plus que jamais nécessaires. L'alternative à ce scénario est la généralisation des accords commerciaux bilatéraux qui serait préjudiciable aux pays en développement et/ou le retour au protectionnisme qui serait une sérieuse entrave à la croissance et au développement économique.

IV. LES RECOMMANDATIONS

Les objectifs des programmes de développement définis par les pays africains et soutenus par la communauté internationale ne pourront être atteints dans des délais raisonnables que si des mesures hardies sont mises en œuvre pour lever les contraintes qui ont été identifiées. Celles-ci s'articulent autour de l'augmentation des efforts d'aide au développement de la réforme des procédures et de l'instauration d'une concurrence saine sur les marchés du nord. Le plan d'actions s'articule autour des mesures suivantes :

- respect dans les meilleurs délais des engagements de Monterrey notamment en portant l'aide publique au développement au niveau minimal de 0,7% du PNB des pays donateurs ;
- allègement de la dette des pays en développement en fonction des besoins de ces pays plutôt que des ressources des institutions internationales ;
- généralisation de l'approche non ciblée à travers l'appui budgétaire direct et la mise à disposition des fonds selon une procédure normale. Les financements des bailleurs de fonds seraient inscrits et exécutés dans un cadre unique ou harmonisé ;
- harmonisation des politiques d'aide des partenaires au développement. L'avantage est de créer des effets de complémentarité et une synergie de l'action des bailleurs de fonds ;
- désignation d'un bailleur chef de file qui constitue l'interlocuteur unique répondant au nom des autres partenaires au développement ;
- renforcement de la décentralisation pour faciliter l'appropriation des programmes par les populations ;
- allègement des procédures nationales afin d'améliorer la fluidité des dépenses publiques, d'augmenter la capacité d'absorption et la transparence des opérations. La crédibilité de telles réformes est indispensable pour convaincre les partenaires de passer de l'aide - projet à l'aide budgétaire ;
- mise en place de mécanismes de soutien pour compenser les effets des chocs exogènes défavorables et opérationnalisation de la décision de Marrakech ;

- suppression des subventions agricoles des pays du nord ou mise en place de mécanismes de compensation pour les pays en développement ;
- renforcement de la gouvernance mondiale à travers la mise en place d'un système multilatéral qui sauvegarde les intérêts des pays en développement.

Bibliographie

Banque Africaine de Développement : « Rapport sur le Développement en Afrique 2003 – Mondialisation et développement de l'Afrique ».

Commission Economique pour l'Afrique : « Rapport économique sur l'Afrique 2002 : performances et progrès du continent »

Commission Economique pour l'Afrique : « Rapport Economique sur l'Afrique 2003 »

Direction de la Dette et des Investissements : « NEPAD. Evaluation par les pairs. Engagements des partenaires au Développement. Harmonisation de la pratique des partenaires au développement »

Direction de la Dette et des Investissements : « Mobilisation et utilisation des ressources issues de l'initiative PPTE »

Réunion du 26 septembre 2003

Direction de la Planification : « Recueil des Engagements pris par la Communauté Internationale pour le développement Socio-économique de l'Afrique »

Mai 2003

ANNEXES

Annexe 1 : Objectifs du Millénaire pour le Développement

Cible 3.	D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires	1. Taux net de scolarisation dans le primaire 2. Proportion d'élèves commençant la première année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième 3. Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans
Objectif 3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes		
Cible 4.	Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard	4. Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur 5. Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes 6. Pourcentage de femmes salariées dans le secteur non agricole 7. Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national
Objectif 4. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans		
Cible 5.	Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	8. Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans 9. Taux de mortalité infantile 10. Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole
Objectif 5. Améliorer la santé maternelle		
Cible 6.	Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle	11. Taux de mortalité maternelle 12. Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié
Objectif 6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies		
Cible 7.	D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle	13. Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans 14. Taux d'utilisation de la contraception 15. Nombre d'enfants orphelins du sida
Cible 8.	D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies, et avoir commencé à inverser la tendance actuelle	16. Taux de prévalence du paludisme et taux de mortalité lié à cette maladie 17. Proportion de la population vivant dans les zones à risque qui utilisent des moyens de protection et des traitements efficaces contre le paludisme 18. Taux de prévalence de la tuberculose et taux de mortalité lié à cette maladie 19. Proportion de cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre de traitements de brève durée sous surveillance directe
Objectif 7. Assurer un environnement durable*		
Cible 9.	Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales	20. Proportion de zones forestières 21. Superficie des terres protégées pour préserver la biodiversité 22. PIB par unité d'énergie consommée (rendement énergétique) 23. Émissions de dioxyde de carbone (par habitant) [À ces indicateurs s'ajoutent deux chiffres concernant la pollution atmosphérique mondiale : l'appauvrissement de la couche d'ozone et l'accumulation de gaz favorisant le réchauffement de la planète]
Cible 10.	Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable salubre	24. Proportion de la population ayant accès à une source d'eau meilleure
Cible 11.	Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis	25. Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement 26. Proportion de la population ayant accès à la sécurité d'occupation des logements [La ventilation urbaine/rurale de plusieurs des indicateurs ci-dessus pourra être utile au suivi de l'amélioration de la situation des habitants de taudis]
Objectif 8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement		

Cible 12 . Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire Cela suppose un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, aux niveaux tant national qu'international Cible 13 . S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés La réalisation de cette cible suppose l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés ; l'application du programme renforcé d'allègement de la dette des PPTE et l'annulation des dettes publiques bilatérales ; et l'octroi d'une APD plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté Cible 14 . Répondre aux besoins particuliers des petits États insulaires en développement (en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et les conclusions de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale)	Certains des indicateurs ci-après seront évalués séparément dans les cas des pays les moins avancés (PMA) de l'Afrique, des pays sans littoral et des petits États insulaires en développement <u>Aide publique au développement</u> 27. APD nette, en pourcentage du revenu national brut des pays donateurs (cibles : 0,7 % au total et 0,15 % pour les PMA) 28. Proportion de l'APD consacrée aux services sociaux de base (éducation de base, soins de santé primaires, nutrition, eau salubre et assainissement) 29. Proportion de l'APD qui est déliée 30. Proportion de l'APD consacrée à l'environnement dans les petits États insulaires en développement 31. Proportion de l'APD consacrée au secteur des transports dans les pays sans littoral <u>Accès au marché</u> 32. Proportion des exportations (en valeur et à l'exclusion des armes) admises en franchise de droits de douane et hors contingents 33. Taux moyens de droits de douane et contingents appliqués aux produits agricoles, textiles et vêtements 34. Subventions agricoles nationales et à l'exportation dans les pays de l'OCDE 35. Proportion de l'APD allouée au renforcement des capacités commerciales <u>Viabilité de la dette</u> 36. Proportion de la dette publique bilatérale des PPTE qui a été annulée 37. Service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et services 38. Proportion de l'APD fournie au titre de l'allègement de la dette 39. Nombre de pays ayant atteint les points de décision et d'achèvement de l'Initiative PPTE
Cible 15. Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement, par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme	
Cible 16. En coopération avec les pays en développement, formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et utile	40. Taux de chômage des 15 à 24 ans
Cible 17. En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement	41. Proportion de la population ayant durablement accès à des médicaments de base d'un coût abordable
Cible 18. En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous	42. Nombre de lignes téléphoniques pour 1 000 habitants 43. Nombre de micro-ordinateurs pour 1 000 habitants <u>Autres indicateurs à déterminer</u>

** Les indicateurs retenus pour les objectifs 7 et 8 sont à préciser*

ANNEXE 2 : Tableaux Statistiques

Tableau 1. : Indices moyens comparés, 1980-2000

Région	Indice global de mondialisation	Indice d'intégration économique	Indice d'intégration politique	Indice d'intégration sociale
Monde*	2,46	3,31	3,08	1,24
Afrique**	1,58	2,25	2,35	0,41
ASS***	1,51	2,21	2,16	0,40
OCDE	4,13	4,78	5,21	2,76
Amérique latine	2,36	3,24	3,36	0,82
Asie de l'Est	2,69	3,95	2,64	1,55

Note : * 123 pays inclus, ** 33pays inclus et ***29 pays inclus.

Source : Banque africaine de développement, janvier 2003, à partir des données fournies par Dreher (2002).

Tableau 2 : Actions anti-dumping notifiées par les Membres du GATT/OMC

	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Nouveaux utilisateurs	24	17	19	20	48	70	162	114	83	148	115
Utilisateurs traditionnels	96	107	77	145	180	256	137	114	73	73	118

Note : les utilisateurs traditionnels de la législation anti-dumping sont : l'Australie, le Canada, la Communauté européenne (puis l'Union européenne), la Nouvelle-Zélande et les États-Unis. Les nouveaux utilisateurs sont l'Argentine, le Brésil, l'Inde, la République de Corée, le Mexique et l'Afrique du Sud.

Source : tiré de Banque Mondiale, Rapport sur le développement dans le monde 1999/2000, tableau 2.1.

Source : originale : Miranda, Torres et Ruiz (1998)

Tableau 3 Part dans les exportations mondiales, par région, 1980-2000

Région	1980	1985	1990	1995	2000
Pays à revenus élevé	73,3	76,7	80,4	77,7	73,8
Asie de l'Est et Pacifique		5,1	5,6	8,6	10,5
Europe de Asie centrale		4,7	5,0		
Amérique latine et Caraïbes	4,9	5,2	4,0	4,3	5,3
Proche Orient et Afrique du Nord	8,0	4,3	3,1	2,3	2,7
Asie du Sud	0,8	0,9	0,8	0,9	1,1
Afrique subsaharienne	3,9	2,7	1,9	1,4	1,5
Monde	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Note : Brunnei, le Japon et Singapour sont inclus dans la catégorie des pays à revenu élevé.

Source : indicateurs du développement dans le monde (2002).

Tableau 4 : Flux nets de capitaux à destination des économies émergentes *
(en milliards de dollars)

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002 ^b
Économies émergentes	155,2	237,9	226,4	170,5	131,9	97,1	29,6	40,3	83
Total									
Flux de capitaux privés, nets	151,7	211,4	228,7	102	62	84,9	29,4	24,9	62,4
Investissement privé direct, net	80,6	98,2	114,4	141,7	153,6	164	158	172,1	151
Investissement privé de portefeuille, net	113	42,7	90,2	46,7	-0,1	34,3	-4,3	-42,6	-3
Autres flux privés, nets	-41,9	70,5	24,1	-86,2	-91,5	-113	-124	-105	-85,9
Flux publics, nets	3,5	26,5	-3	68,3	69,9	12,2	0,2	15,4	20,6
V. Afrique									
Total	17,6	16,8	8,3	11,4	14,9	15,7	7,8	8,2	9,8
Flux de capitaux privés, nets	14,4	12,7	11,9	9,4	11,6	15	6,1	6,9	8,8
Investissement privé direct, net	3	1,9	3,6	7,8	6,4	9,3	7,7	22,3	11,8
Investissement privé de portefeuille, net	3,6	2,5	2,8	7	3,7	8,2	-2	-9	-1
Autres flux privés, nets	7,8	8,3	5,5	-5,4	1,5	-5	0,6	-4	-2
VI. Flux publics, nets	3,2	4,1	-3,6	2	3,3	0,7	1,7	1,3	1

Note : a) comprend les pays en développement, les pays en transition, ainsi que la Corée, Singapour, Taïwan et Israël.

b) Estimations

Source : FMI, Perspectives de l'économie mondiale, septembre 2002.

Tableau 5 Encours total de la dette régionale
(en millions de dollars des Etats-Unis)

	1970	1975	1980	1985	1990	1995	1999	2000
Asie de l'Est et Pacifique	11 162	29 019	294 080	175 068	273 983	547 489	673 379	632 953
Europe et Asie Centrale	5 028	13 825	75 627	141 940	219 850	350 925	496 400	499 344
Amérique Latine et Caraïbes	32 548	82 795	257 197	408 132	474 720	649 398	796 192	774 419
Proche Orient et Afrique du Nord	4 822	27 629	83 832	135 741	183 471	214 228	216 166	203 785
Asie du Sud	12 270	22 953	37 816	67 569	129 481	157 289	167 320	164 375

VII. Afrique subsaharienne	6 921	19 633	60 898	107 104	176 883	235 256	216 326	215 794
VIII. Total pays en développement	72 751	195 854	609 450	1 035 554	1 458 389	2 154 584	2 565 784	2 490 670

Note : l'encours total de la dette extérieure se compose de la dette à long terme publique et garantie par l'Etat, de la dette privée à long terme non garantie (rapportée ou estimée par la Banque Mondiale), des crédits du FMI, ainsi que de la dette estimative à court terme.

Source : Global Development Finance, 2002

Tableau 6 Dette régionale totale en pourcentage du revenu nationale brut (RNB)

	1970	1975	1980	1985	1990	1995	1999	2000
Asie de l'Est et Pacifique	8,4	11,0	21,1	29,1	29,8	31,0	36,3	31,2
Europe et Asie Centrale					17,8	36,2	58,1	53,9
Amérique Latine et Caraïbes	20,3	22,6	34,5	60,7	44,6	39,7	46,4	40,9
Proche Orient et Afrique du Nord	12,3	18,5	22,0	32,6	45,7	43,9	36,9	31,7
Asie du Sud	14,9	17,0	16,2	23,1	32,4	33,3	28,8	27,0
IX. Afrique subsaharienne	11,4	15,3	23,5	56,4	63,0	77,7	71,6	71,3
X. Total pays en développement	10,9	13,3	21,0	34,0	34,1	38,3	43,7	39,1

Note : Dette extérieure totale (EDT)/RNB (en pourcentage)

Source : Global Development Finance (2002).

Tableau 7 Nombre d'utilisateurs d'Internet (en millions)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Asie de l'Est et Pacifique	0,59	1,38	3,50	7,89	25,92	51,94
Europe et Asie Centrale	0,89	1,74	3,13	5,93	8,99	14,65
Pays à revenu élevé	31,57	52,47	84,38	131,87	190,26	269,82
Amérique Latine et Caraïbes	0,50	1,50	2,96	6,50	10,46	19,09
Proche Orient et Afrique du Nord	0,03	0,07	0,21	0,45	0,94	1,86

XI. <u>Asie du Sud</u>	0,25	0,47	0,77	1,54	3,03	5,41
XII. <u>Afrique subsaharienne</u>	0,46	0,65	0,89	1,47	2,37	3,69
XIII. <u>Monde</u>	34,30	58,27	95,84	155,65	241,96	366,47

Source : Indicateurs du développement dans le monde (2002)

Tableau 8 Téléphones portables pour 1 000 habitants

	1990	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Asie de l'Est et Pacifique	0	5	8	15	27	42	70
Europe et Asie Centrale	0	2	5	11	23	47	92
Pays à revenu élevé	13	88	136	188	264	378	532
Amérique Latine et Caraïbes	0	8	13	25	42	79	123
Proche Orient et Afrique du Nord	0	1	2	5	8	12	30
XIV. <u>Asie du Sud</u>	0	0	0	1	1	2	3
XV. <u>Afrique subsaharienne</u>	0	1	2	3	5	0	17
XVI. <u>Monde</u>	2	16	25	37	54	82	123

Source : Indicateurs du développement dans le monde (2002)

Tableau 9 Micro-ordinateurs pour 1.000 habitants

	1990	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Asie de l'Est et Pacifique	2	7	9	11	14	17	22
Europe et Asie Centrale	4	18	23	28	34	39	45
Pays à revenu élevé	115	204	233	268	306	347	393
Amérique Latine et Caraïbes	6	20	25	29	32	38	44
Proche Orient et Afrique du Nord		13	15	18	22	26	31

XVII. Asie du Sud	0	2	2	2	3	3	4
XVIII. Afrique subsaharienne				8	7	8	9
XIX. Monde	25	42	48	54	61	68	78

Source : Indicateurs du développement dans le monde (2002)

Tableau 10 lignes téléphoniques d'abonnés pour 10.000 habitants

	1970	1975	1980	1985	1990	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Asie de l'Est et Pacifique		3	5	9	16	41	51	60	70	82	101
Europe et Asie Centrale		42	64	89	125	165	176	191	202	213	222
Pays à revenu élevé	201	263	333	400	465	528	542	558	573	585	614
Amérique Latine et Caraïbes		29	41	51	63	91	99	109	118	131	148
Proche-Orient et Afrique du Nord	9	13	19	28	38	58	64	69	76	85	92
XX. Asie du Sud	2	2	3	4	6	12	14	17	20	23	27
XXI. Afrique subsaharienne	6	7	8	8	10	11	12	12	13	14	14
XXII. Monde		62	78	86	100	122	129	137	144	152	163

Source : Indicateurs du développement dans le monde (2002)

Tableau 11 Redevances et licences, recettes (balance des paiements, en millions de dollars courants)

	1980	1985	1990	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Asie de l'Est et Pacifique	24	7	41	302	215	369	330	558	784
Europe et Asie Centrale	0	0	49	68	393	359	177	207	313
Pays à revenu élevé	10 706	9 888	26 990	53 112	57 607	59 460	63 667	67 105	70 321
Amérique Latine et Caraïbes	50	56	195	308	438	524	587	502	501
Proche-Orient et Afrique du Nord	1	7	5	51	61	59	73	63	106

XXIII. <u>Asie du Sud</u>	0	0	3	9	26	17	23	31	87
XXIV. <u>Afrique subsaharienne</u>	20	13	32	60	98	140	113	91	82
XXV. <u>Monde</u>	10 801	9 971	27 315	53 909	58 838	60 928	64 969	68 557	72 194

Source : Indicateurs du développement dans le monde (2002)

Tableau 12 Redevances et licences, versements (en millions de dollars courants)

	1980	1985	1990	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Asie de l'Est et Pacifique	208	386	1 573	3 114	3 229	3 919	3 374	4 147	5 409
Europe et Asie Centrale	0	0	36	261	525	585	625	1 069	1 753
Pays à revenu élevé	8 054	7 030	21 332	45 002	49 006	50 637	57 209	59 869	62 988
Amérique Latine et Caraïbes	407	709	976	1 665	1 977	2 217	2 433	2 752	2 666
Proche-Orient et Afrique du Nord	37	13	62	224	176	491	567	532	614
XXVI. <u>Asie du Sud</u>	12	25	72	111	136	178	217	343	338
XXVII. <u>Afrique subsaharienne</u>	289	129	168	335	350	379	306	291	283
XXVIII. <u>Monde</u>	9 008	8 293	24 219	50 712	55 400	68 405	64 730	69 004	74 051

Source : Indicateurs du développement dans le monde (2002)

Tableau 13 : Evolution récente de l'aide au SENEGAL

1°) Appui sectoriel projet 1998 - 2003 (en milliards F.CFA)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003 30 juin

Dons projets (en capital)	30,0	57,5	49,9	65,0	60,2	17,2
Prêts projets	50,0	80,2	41,0	70,0	112,7	36,9
Sous total	80,0	137,7	90,9	135,0	172,9	54,1
Rétrocessions	0	-22,4	-11,4	-16,0	-2,7	-1,1
Financement PNG (ressources extérieures reçues d'avance)	16,1	15,7	7,1	0	0	0
Dépenses en capital sur financement extérieur	96,1	131	86,6	119	170,2	53,1

Source : TOFE

Tableau 14 : Soutien budgétaire direct (milliards F.CFA)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003 30 juin
Dons programme	18,7	4,1	0	0	1,9	0
Prêts programme (trésorerie)	19,1	0	37,1	60,6	42,2	0

Sous total	37,8	4,1	37,1	60,6	44,1	0
Assistance FMI	28,4	11,9	13,2	21,4	8,4	2,8
Total soutien budgétaire	66,2	16,0	50,3	82,0	52,5	2,8

Source : TOFE

Tableau 15 : Récapitulation volume de l'aide programme et projets (milliards FCFA)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003 30 juin
Appui extérieur bailleurs (hors FMI)	133,9	135,1	123,7	179,6	214,3	53,1
Appui intérieur bailleurs (FMI)	28,4	11,9	13,2	21,4	8,4	2,8
Total Assistance	162,3	147,0	136,9	201,0	222,7	55,9

Source : TOFE

Tableau 16 : Appui budgétaire programme par bailleur (milliards FCFA)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003 30 juin
Dons programme						
- Union européenne	16,3	1,7	0	0	0	0
- Suisse	2,4	2,4	0	0	0	0
- Taïwan	0	0	0	0	0,4	0
- Arabie Saoudite	0	0	0	0	1,5	0
Sous total 1.	18,7	4,1	0	0	1,9	0
Prêts programme						
- Banque mondiale	14,4	0	37,1	51,4	33,7	0
- BAD	4,7	0	0	9,2	8,5	0
Sous total 2	19,1	0	37,1	60,6		
Total dons et prêts	37,8	4,1	37,1	60,6	44,1	0
Concours FMI	28,4	11,9	13,2	21,4	8,4	2,8
Total général	66,2	16,0	50,3	82,0	52,5	2,8

Source :TOFE